

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1132**10 novembre 2004****SOMMAIRE**

Adef, S.à r.l., Steinsel.....	54307	Green Tree S.A., Luxembourg.....	54292
Agoranet Holding S.A., Luxembourg.....	54319	Green Tree S.A., Luxembourg.....	54292
Andell Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg.....	54302	Green Tree S.A., Luxembourg.....	54292
Aon Risk Services (Europe) S.A., Luxembourg....	54317	Groupe Socota Industries S.A.H., Luxembourg ..	54326
Aon Risk Services (Europe) S.A., Luxembourg....	54290	Happy Days, S.à r.l., Luxembourg.....	54304
Bebus S.A., Luxembourg.....	54307	Holding de Développement Immobilier S.A., Luxembourg.....	54308
Belux Security S.A., Luxembourg.....	54326	Holding de Développement Immobilier S.A., Luxembourg.....	54308
Beta Global, Sicav, Luxembourg.....	54303	Horphag Research (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg.....	54309
Beta Lux Selection, Sicav, Luxembourg.....	54295	INBC Development S.A., Luxembourg.....	54325
BPU Banca International S.A., Luxembourg.....	54301	Industrial Development Company S.A., Luxembourg.....	54293
BST, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.....	54313	Inel S.A., Luxembourg.....	54291
Bureau d'Expertises Vétérinaires, S.à r.l., Luxembourg.....	54329	Inel S.A., Luxembourg.....	54291
Business Technology Services, S.à r.l., Luxembourg.....	54315	Inel S.A., Luxembourg.....	54291
Camper & Nicholsons International S.A., Luxembourg.....	54305	Infodata, S.à r.l., Bereldange.....	54325
Car Business S.A.H., Luxembourg.....	54324	Information Systems Guidance, S.à r.l., Lorentzweiler.....	54303
Carlix S.A., Luxembourg.....	54325	Invest Services, S.à r.l., Senningerberg.....	54306
(The) Carlyle Group (Luxembourg) Co-Investment S.C.A., Luxembourg.....	54311	Ipla Investments S.A., Luxembourg.....	54335
(The) Carlyle Group (Luxembourg) Co-Investment S.C.A., Luxembourg.....	54311	Ipla Investments S.A., Luxembourg.....	54335
Cerafirst S.A., Luxembourg.....	54325	Ipla Investments S.A., Luxembourg.....	54335
CHC Reinsurance S.A., Luxembourg.....	54319	Leon Invest S.A., Luxembourg.....	54292
City Radio Productions S.A., Luxembourg.....	54334	Lux-Butler S.A., Luxembourg.....	54305
Consumat, S.à r.l., Luxembourg.....	54308	Matériaux S.A., Luxembourg.....	54336
Corin S.A., Luxembourg.....	54308	Matériaux S.A., Luxembourg.....	54336
Country Paradise Recreationinvest S.A., Luxembourg.....	54306	Melano Investments S.A., Luxembourg.....	54294
Demar S.A., Luxembourg.....	54328	Melano Investments S.A., Luxembourg.....	54294
Element Six S.A., Senningerberg.....	54329	Mino Participations S.A., Luxembourg.....	54302
Foodline Management Services S.A., Walferdange	54302	Multi-Development S.A., Luxembourg.....	54304
Foodline Management Services S.A., Walferdange	54302	Multi-Development S.A., Luxembourg.....	54304
Fortis AG Fund of Funds Investment Luxembourg Management, Luxembourg.....	54334	Multi-Development S.A., Luxembourg.....	54304
Freileitungsbau, S.à r.l., Colmar-Berg.....	54290	Nirvana Holding S.A., Luxembourg.....	54303
Futuris S.A., Luxembourg.....	54293	Noel International S.A., Luxembourg.....	54327
GAL Finance S.A., Luxembourg.....	54305	Noel International S.A., Luxembourg.....	54328
		Novellex S.A., Luxembourg.....	54306
		Preventest Luxembourg S.A., Luxembourg.....	54320
		Railtour Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	54314

Railtour Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	54315	SGCE Investments I, S.à r.l., Luxembourg	54295
Ratio International S.A., Luxembourg	54305	Sobrateix S.C.I., Mamer	54306
Réalisation Immobilière Industrielle S.A., Luxembourg	54317	Société Immobilière Neipuert S.A., Luxembourg	54303
Realstar Healthcare Financial, S.à r.l., Luxembourg	54312	Somak (Europe) S.A., Luxembourg	54335
Realstar Healthcare Financial, S.à r.l., Luxembourg	54313	Station Reuland, S.à r.l., Luxembourg	54290
Red Spot S.A., Luxembourg	54326	Sun Technologies S.A., Luxembourg	54294
Rentastar International Real Estate Participations, S.à r.l., Luxembourg	54313	Sunrise International S.A., Luxembourg	54307
Rhein-Lux A.G., Luxembourg	54326	Taris Holding S.A., Luxembourg	54326
(Le) Roseau S.A., Luxembourg	54325	Unistar-Invest S.A., Luxembourg	54314
		Vendor S.A., Walferdange	54291
		Vendor S.A., Walferdange	54291
		Vendor S.A., Walferdange	54315

STATION REULAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 119, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 28.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00137, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour STATION REULAND, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(073144.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

FREILEITUNGSBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Colmar-Berg.

R. C. Luxembourg B 62.299.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073062.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

AON RISK SERVICES (EUROPE), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 46.209.

Extrait du Procès-Verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 19 août 2004

L'assemblée générale du 19 août 2004 renomme aux postes d'administrateur:

- Monsieur Frédérick Brees,

- Monsieur Lambert Schroeder

Monsieur Léo Langenberg a été remplacé par Monsieur Pierre Derom.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'assemblée générale annuelle du 19 août 2004 renomme également COMPAGNIE DE REVISION, Luxembourg, comme réviseur d'entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

AON RISK SERVICES (EUROPE)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072593.3/682/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

INEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 1, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 29.869.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072581.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

INEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 1, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 29.869.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00784, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072582.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

INEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 1, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 29.869.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072584.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

VENDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 5.826.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AV00096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072835.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

VENDOR S.A., Société Anonyme.

Capital social: 32.800,- EUR.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 5.826.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 août 2004

Prolongation des mandats des administrateurs pour une durée de 6 ans, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

Monsieur Serge Roger, dirigeant de sociétés, demeurant à Trier (D),

Madame Annette Jung, attachée de direction, demeurant à Trier (D),

Monsieur Carlo Dax, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Prolongation du mandat du commissaire pour une durée de 6 ans, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

VERICOM S.A., R.C.S. Luxembourg n° 51.203, avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00090. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072804.3/1185/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

GREEN TREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 60.816.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(072866.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

GREEN TREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 60.816.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00664, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(072865.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

GREEN TREE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 60.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2004

Sont élus administrateurs:

- Monsieur Ronald Weber, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Marc Hilger, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Romain Bontemps, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire:

- ABAX AUDIT, S.à r.l., siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire seront renouvelés exceptionnellement jusqu'à la liquidation de la société.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072871.3/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

LEON INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.068.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour LEON INVEST S.A., Société Anonyme

C. Speecke

Administrateur

(072583.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**FUTURIS S.A., Société Anonyme,
(anc. FUTURO S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 102.604.

L'an deux mille quatre, le dix août.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FUTURO S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 juin 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Otis Claeys, comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Mireille Perrard, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Changement de la dénomination sociale de la société en FUTURIS S.A., et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en FUTURIS S.A. et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article premier des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (premier alinéa).**

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FUTURIS S.A.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: O. Claeys, M. Perrard, N. Bley, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2004, vol. 144S, fol. 82, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

E. Schlessler.

(071731.2/227/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

**INDUSTRIAL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme,
(anc. MANDOLINO HOLDING S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 92.795.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue le 5 mai 2004 que la démission de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes avec effet au 5 mai 2004 est acceptée et déchargée lui est accordée pour l'exécution de leur mandat.

GALINA INCORPORATED, avec siège social à Lake Building, P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a été nommée nouveau Commissaire aux Comptes avec effet au 5 mai 2004. Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'année 2008.

Luxembourg, le 19 août 2004.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06443. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072951.3/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

MELANO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 69.220.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(072743.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

MELANO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 69.220.

—
Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 août 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de MELANO INVESTMENTS S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

. Le résultat net au 31 décembre 2003 est une perte de EUR 6.667,93 qui sera allouée dans le compte pertes à reporter

- de continuer les activités de la société;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées au cours de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 30 août 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00480. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072747.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

SUN TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 78.662.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue extraordinairement en date du 27 août 2004, que:

- le bilan et compte de pertes et profits au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée générale.
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Pierre Hubot, directeur, ayant son adresse professionnelle au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2003.

Luxembourg le 27 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00645. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072679.3/751/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BETA LUX SELECTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 79.324.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2004

En date du 21 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice 2003.
- De noter la démission de M. Ramiro Martinez-Pardo del Valle et de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 20 octobre 2003 de nommer Mme Mercedes Orti en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration.
- De reconduire les mandats d'Administrateurs de Madame Mercedes Orti et de Messieurs José Luis Gandia Balaguer, José Bonafonte Magri et Jacques Bofferding pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- De réélire la société DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BETA LUX SELECTION

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072704.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

SGCE INVESTMENTS I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.671.

STATUTES

In the year two thousand four, on the fourth of August.

Before Us, Maître Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

SGCE INVESTMENT HOLDING I, S.à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

here represented by two of its managers Mr Guy Hornick, Expert-Comptable, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire and Mr Claude Schmitz, Conseil Fiscal, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed under the name SGCE INVESTMENTS I, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, «board of managers» means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners (as used in these Articles, «general meeting of partners» means the sole partner if there is no more than one partner) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities

and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including the acquisition, and granting, of licences relating to such intellectual property rights.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) represented by hundred and twenty-five (125) shares in registered form with a par value of hundred euros (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be increased or reduced one or more times by a resolution of the general meeting of partners, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. Manager(s) need not be partner(s).

The managers may be dismissed at any time without cause (*ad nutum*).

Art. 8. Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by Law or these Articles to the general meeting of partners shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether partners or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and voting rights. If the Company is owned by a sole partner, such partner shall have all powers conferred by Law to the general meeting of partners.

Each partner shall have voting rights in proportion to the partner's ownership interest in the Company.

Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of partners may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of partners may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than one half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and end on the thirty-first day of December.

Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss account.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted for approval to the general meeting of partners who shall vote specifically as to whether discharge is given to the board of managers and, if applicable, the statutory auditors.

Art. 15. Allocation of Profits. The gross profits of the Company as stated in its annual accounting, after deduction of general expenses, amortisation and expenses, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, appointed by resolution of the general meeting of partners, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the partners in proportion to their share ownership in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of applicable Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2004.

Subscription - Payment

Wherefore, SGCE INVESTMENT HOLDING I, S.à r.l., previously named and represented as stated here above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all hundred and twenty-five (125) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand three hundred euros (2,300.- EUR).

Resolutions of the sole partner

Immediately following the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

1) Mr Thierry Fleming, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 24th of July 1948, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2) Mr Claude Schmitz, Conseil Fiscal, born in Luxembourg, on the 23rd of September 1955, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3) Mr Guy Hornick, Expert-Comptable, born in Luxembourg, on the 29th of March 1951, residing professionally in Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. The registered office of the Company is set at 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SGCE INVESTMENT HOLDING I, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, avec siège social au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par deux de ses gérants Monsieur Guy Hornick, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire et Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les Statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination SGCE INVESTMENTS I, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces Statuts, «conseil de gérance» désigne le gérant si ledit conseil ne se compose que d'un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, incluant l'acquisition et l'octroi de brevets concernant de tels droits de propriété intellectuelle, respectivement à ses filiales, à des sociétés affiliées, ou toutes autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes sous-crites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le souhaite.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être actionnaire(s).

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant de la Société.

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit (par courrier ou télécopie ou tous autres moyens électroniques de communication y compris le courrier électronique).

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants ou par la ou les signature(s) simple ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote. Si la Société est représentée par un associé unique, cet associé exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit que ce soit par courrier, télécopie ou tous autres moyens de communication électronique y compris par courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises sans assemblée par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie soit tous autres moyens de communication électronique y compris le courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par un original ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant ensemble, au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le conseil de gérance prépare un bilan avec l'indication des valeurs actives et passives de la Société auquel est annexé un sommaire de tous ses engagements et des dettes du/des gérants et associés à l'égard de la Société et un compte des pertes et profits.

Le bilan et le compte des profits et pertes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des associés qui devront spécialement voter pour donner décharge au conseil de gérance, et, le cas échéant, au commissaire.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net de la société. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus qui leur sont confiés par la loi applicable pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2004.

Souscription - Libération

SGCE INVESTMENT HOLDING I, S.à r.l., précédemment nommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cent vingt-cinq (125) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille trois cents euros (2.300,- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérant de la Société pour une période indéterminée:

1) M. Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2) M. Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3) M. Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Le siège social de la Société est fixé au 11A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et lit l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Hornick, C. Schmitz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 82, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 août 2004.

P. Bettingen.

(072681.3/202/364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BPU BANCA INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.406.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société que le conseil d'administration augmente son nombre d'administrateurs pour le porter de son nombre actuel de douze à treize. Le treizième poste d'administrateur étant actuellement vacant, l'assemblée générale décide de nommer nouvel administrateur de la BPU BANCA INTERNATIONAL S.A. Monsieur Giorgio Vignolle.

Le mandat de l'administrateur nouvellement élu est conféré pour une durée qui expirera avec le mandat des autres administrateurs, soit à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2007, de sorte que le conseil d'administration se compose comme suit:

- Dott. Carlo Garavaglia, administrateur de banque, né le 15 mai 1943 à Legnano, avec adresse professionnelle à Via Cino del Duca n° 8, I-20122 Milan,

- Dott. Oreste Severgnini, réviseur comptable, né le 14 août 1942 à Milan, avec adresse professionnelle à Via Camperio n° 8, I-20123 Milan,

- Monsieur Emilio Brusadelli, directeur de banque, né le 16 avril 1940 à Milan, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont,

- Dott. Roberto Drago, entrepreneur, né le 3 janvier 1951 à Novara, avec adresse professionnelle à Via Giovanni Da Verrazzano n°15, I-28100 Novara

- Dott. Federico Kerbaker, dirigeant de banque, né le 16 juin 1954 à Milan, avec adresse professionnelle à Via Moscova n°33, I-20121 Milan,

- Dott. Carlo Porcari, dirigeant de banque, né le 9 février 1940 à Matera, avec adresse professionnelle à Via Moscova n°33, I-20121 Milan,

- Monsieur Marco Balzarini, vice-président de Banque, né le 15 novembre 1939 à Varese, avec adresse professionnelle à Via Ferravilla n°50, I-21100 Varese

- Dott. Giuseppe Vigorelli, administrateur de banque, né le 8 octobre 1923 à Novara, avec adresse professionnelle à Via Moscova n°33, I-20121 Milan,

- Rag. Germano Volpi, dirigeant de banque, né le 3 mars 1936 à Cornaredo, avec adresse professionnelle à Via Moscova n°33, I-20121 Milan,

- Monsieur Marcello Calbiani, administrateur de banque, né le 15 septembre 1943 à Parma (I), avec adresse professionnelle à I-87100 Cosenza, Viale Crati,

- Monsieur Osvaldo Ranica, dirigeant de banque, né le 18 septembre 1952 à Stezzano (BG), avec adresse professionnelle à I-24122 Bergamo, Piazza Vittorio Veneto n°8,

- Monsieur Antonio Martinez, administrateur de banque, né le 31 janvier 1939 à Napoli, avec adresse professionnelle à I-60035 Jesi (AN), Via A. Battistoni n°4,

- Monsieur Giorgio Vignolle, directeur de banque, né le 12 septembre 1958 à Belluno (Italie), avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

N. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01265. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072885.3/273/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

FOODLINE MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 64.607.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AV00101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072823.3/1185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

FOODLINE MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Capital social: 31.000,- EUR.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R. C. Luxembourg B 64.607.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 27 août 2004

Prolongation des mandats des administrateurs pour une durée de 6 ans, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

Monsieur Serge Roger, dirigeant de sociétés, demeurant à Trier (D),

Madame Anette Jung, attachée de direction, demeurant à Trier (D),

Monsieur Carlo Dax, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Prolongation du mandat du commissaire pour une durée de 6 ans, prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010:

VERICOM S.A. R.C.S. Luxembourg n° 51.203 avec siège social à L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00088. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072807.3/1185/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

ANDELL INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,-.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 82.068.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00247, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG)

Agent domiciliataire

C. Speecke / P. Van Halteren

(072574.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

MINOS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.417.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

MINOS PARTICIPATIONS S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(072854.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

INFORMATION SYSTEMS GUIDANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 79, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.325.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU01023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Signature.

(072886.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

SOCIETE IMMOBILIERE NEIPUERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.046.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073035.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BETA GLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 49.038.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2004

En date du 30 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter le résultat de l'exercice 2003.
- De noter la démission de M. Ramiro Martinez-Pardo del Valle et de ratifier la décision du Conseil d'Administration du 20 octobre 2003 de nommer Mme Mercedes Orti en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration.
- De reconduire les mandats d'Administrateurs de Madame Mercedes Orti et de Messieurs José Luis Gandia Balaguer, José Bonafonte Magri et Jacques Bofferding pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- De réélire la société DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 17 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BETA GLOBAL

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00707. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072712.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

NIRVANA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.238.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

NIRVANA HOLDING S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(072853.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

HAPPY DAYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 15.000,-.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 94.626.

—
EXTRAIT

En date du 31 août 2004, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Révocation de la gérante:

- L'associé unique révoque avec pleine et entière décharge, Madame Véronique Dampuré comme gérante de la société.

Nomination du nouveau gérant:

L'associé unique a décidé de nommer au poste de gérant de la société:

Monsieur Daniel Butikofer, comptable, né le 17 novembre 1956 à Genève (CH), demeurant route de Bardonnex 263, CH-1257 La Croix Derazon.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072839.3/1185/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

MULTI-DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.695.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073039.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

MULTI-DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.695.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073042.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

MULTI-DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.695.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073045.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

LUX-BUTLER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 58.375.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05883, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(072846.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

RATIO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.309.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

RATIO INTERNATIONAL S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(072855.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

CAMPER & NICHOLSONS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 38.428.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05882, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(072843.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

GAL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 83.896.

Lors de l'Assemblée Générale reportée des actionnaires tenue en date du 1^{er} juillet 2004, il a été décidé de:

1. renouveler les mandats d'administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003, et qui se tiendra en 2004:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Philip Nuttal, avec adresse professionnelle au 4, Staxton Close, PE6 7GB Marholm, Peterborough, United Kingdom
- Hubert de Contenson, avec adresse professionnelle au 72, rue de l'Université, F-75007 Paris
- Albino Quaglia, avec adresse professionnelle au 12, Vicolo della vigne, Saluzzo, Italie

2. accepter la nomination au poste d'administrateur de Aage Holm, avec adresse professionnelle au Wallenius Wilhemsens Lines, AS NO-1324, Lysaker, Norvège, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003, et qui se tiendra en 2004, en remplacement de Mats Hanser, démissionnaire, avec effet immédiat.

3. renouveler le mandat du commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003, et qui se tiendra en 2004.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2004, réf. LSO-AT05424. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072850.3/581/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

SOBRATEIX S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.
R. C. Luxembourg E 170.

L'an deux mille quatre, le trente août,

Les soussignés:

- 1) Monsieur François Brandao Soares, employé privé, demeurant à L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs
- 2) Monsieur Manuel Soares Brandao, employé privé, demeurant à L-4775 Belvaux, 106, rue d'Obercorn,
- 3) Monsieur Luis Filipe Bulas Teixeira, employé privé, demeurant à L-8384 Koerich, 20, rue de Windhof,

Les comparants sont les seuls et uniques associés de la société civile immobilière SOBRATEIX S.C.I., Société Civile Immobilière avec siège social à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 2 octobre 2003, publié au Mémorial C, en 2003 à la page 57325.

Les comparants sub 1) à 3) se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première et unique résolution

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux des trois gérants.

Dont procès-verbal, fait et dressé à Mamer, le 30 août 2004.

F. Brandao Soares / M. Brandao Soares / L. F. Bulas Teixeira.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00797. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072859.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

NOVELLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.025.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073036.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

INVEST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 46.865.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073048.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

COUNTRY PARADISE RECREATIONINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 40.447.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 23 août 2004, il a été décidé de:

1. nommer aux postes d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Christian Ullrich, résidant au 34, Unterer Schreiberweg, 1190 Wien, Austria
- Werner Neumann, résidant au Sichelgrund 3a, 3443 Sieghartskirchen, Austria

En remplacement de Horst Hoskovec, décédé et en remplacement de Giuseppe Olivieri, Enrico Piazza, démissionnaire,

2. renouveler le mandat au poste d'administrateur de Irmgard Ullrich, résidant au 5 Hornigweg, A-1190 Wien, Austria, pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010,

3. renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Suzanne Neumann-Ullrich, résidant au 3, Gumpersberg, 3033 Altenglengbach, Austria, pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010,

4. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072841.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

ADEF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinsel.

R. C. Luxembourg B 27.814.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT05025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073055.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BEBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 50.213.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073057.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

SUNRISE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 38.555.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 23 août 2004, il a été décidé de:

1. nommer au poste d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Werner Neumann, résidant au Sichelgrund 3a, 3443 Sieghartskirchen, Austria

En remplacement de Horst Hoskovec, décédé,

2. renouveler le mandat aux postes d'administrateur pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Irmgard Ullrich, résidant au 5 Hornigweg, A-1190 Wien, Austria

- Christian Ullrich, résidant au 34, Unterer Schreiberweg, A-1190 Wien, Austria,

3. renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Suzanne Neumann-Ullrich, résidant au 3, Gumpersberg, 3033 Altenglengbach, Austria, pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010,

4. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072833.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

CONSOMAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 52.615.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073060.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

CORIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 38.556.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 23 août 2004, il a été décidé de:

1. nommer au poste d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Werner Neumann, résidant au Sichelgrund 3a, 3443 Sieghartskirchen, Austria

En remplacement de Horst Hoskovec, décédé,

2. renouveler le mandat aux postes d'administrateur pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Irmgard Ullrich, résidant au 5 Hornigweg, A-1190 Wien, Austria

- Christian Ullrich, résidant au 34, Unterer Schreiberweg, A-1190 Wien, Austria,

3. renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Suzanne Neumann-Ullrich, résidant au 3, Gumpersberg, 3033 Altlenzbach, Austria, pour une période venant à échéance lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010,

4. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072836.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

HOLDING DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 29.346.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00332, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signatures

Administrateurs

(072384.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

HOLDING DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 29.346.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00331, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signatures

Administrateurs

(072389.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

HORPHAG RESEARCH (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 102.605.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

Ont comparu:

1.- LAFOREST INTERNATIONAL INC, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 janvier 2004,

2.- HORPHINA LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town,

ici représentée par Monsieur Patrick Meunier, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 20 janvier 2004.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur par le représentant des comparantes et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de HORPHAG RESEARCH (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à soixante-dix mille euros (EUR 70.000,00), divisé en sept cents (700) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an deux mille cinq.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- LAFOREST INTERNATIONAL INC., prénommée, six cent quatre-vingt-dix-neuf actions	699
2.- HORPHINA LTD., prénommée, une action	1
Total: sept cents actions	700

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de soixante-dix mille euros (EUR 70.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à sept et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick Meunier, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

b) Monsieur Derek Stuart Ruxton, directeur de société, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains,

c) Monsieur Gerhard Auer, expert-comptable, demeurant à CH-1204 Genève, 20, rue du Conseil Général,

d) Monsieur Pasqual Walter, «chief accountant», demeurant à F-74290 Veynes-du-Lac, 13, Impasse des Champais,

e) Monsieur Eric de Kerret, «chief financial officer», demeurant à GB-Londres SW3 4BX, 26, Redburn Street,

f) Monsieur Victor Ferrari, «chief operating officer», demeurant à GB-Londres SW1, 4, Ecclestone Street,

g) Monsieur Peter Rohdewald, «head of research & development», demeurant à D-48341 Altenberge, Schulze-Isfors-trasse, 4.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

MRM CONSULTING S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-4394 Pontpierre, 5, rue de l'Ecole.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

5.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Patrick Meunier, prénommé.

6.- Le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Meunier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, vol. 142S, fol. 47, case 5. – Reçu 700 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

E. Schlessler.

(071732.3/227/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) CO-INVESTMENT, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.961.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations n°1146 du 3 novembre 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00393, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) CO-INVESTMENT

C. Bourke

Le mandataire

(072630.3/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) CO-INVESTMENT, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 95.961.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg, le 26 août 2004

Il résulte des décisions de l'assemblée générale annuelle de la Société du 26 août 2004:

- que le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003 ainsi que le rapport du gérant y relatif sont approuvés;

- qu'il est donné décharge au gérant actuel pour la durée de son mandat au cours de l'année qui se termine au 31 décembre 2003;

- qu'il est donné décharge aux membres actuels du conseil de surveillance pour la durée de leur mandat au cours de l'année qui se termine au 31 décembre 2003;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) CO-INVESTMENT

C. Bourke

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072631.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

REALSTAR HEALTHCARE FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.261.

In the year two thousand four, on the twenty-first of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of REALSTAR HEALTHCARE FINANCIAL, S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 50, Val Fleuri, L-1526, incorporated by deed drawn up and enacted on September 25, 2002.

The meeting is presided by Mrs Flora Chateau, private employee, residing in Thionville (France).

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium).

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 800 (eight hundred) shares of GBP 100 (one hundred British Pounds) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Decision to end the current financial year on October 31st, 2004.

2.- Decision to fix henceforth the financial year of the company from November 1 of each year to October 31 of the next year.

3.- Amendment of article 16 of the articles of incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to end the current financial year on October 31st, 2004.

Second resolution

It is decided to fix henceforth the financial year of the company from November 1 of each year to October 31 of the next year.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend article 16 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 16.** The Company's financial year starts on the 1st of November of each year and ends on the 31st of October of the next year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée REALSTAR HEALTHCARE FINANCIAL, S.à r.l., ayant son siège social à 50, Val Fleuri, L-1526, constituée suivant acte reçu le 25 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Chateau, employée privée, demeurant à Thionville (France).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 800 (huit cents) parts sociales de GBP 100,- (cent Livres Sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de clôturer l'année sociale en cours au 31 octobre 2004.
- 2.- Décision de fixer dorénavant l'année sociale de la société du 1^{er} novembre de chaque année au 31 octobre de l'année suivante.

3.- Modification afférente de l'article 16 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de clôturer l'année sociale en cours au 31 octobre 2004.

Deuxième résolution

Il est décidé de fixer dorénavant l'année sociale de la société du 1^{er} novembre de chaque année au 31 octobre de l'année suivante.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** L'année sociale commence le premier jour du mois de novembre de chaque année et se termine le 31 octobre du mois de l'année suivante».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Chateau, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, vol. 20CS, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2004.

J. Elvinger.

(073118.3/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

REALSTAR HEALTHCARE FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 89.261.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073119.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4232 Esch-sur-Alzette, 9, place J.B. Manternach.

R. C. Luxembourg B 32.282.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 2 septembre 2004.

Signature.

(072096.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

RENTASTAR INTERNATIONAL REAL ESTATE PARTICIPATIONS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 26.207.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2004, réf. LSO-AT04405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Signature.

(072598.3/4185/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

UNISTAR-INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 71.375.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenue le 15 avril 2004 au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, la société HORBURGH & CO S.A.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société AGN HORSBURGH & CO, S.à r.l., avec siège social au 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour UNISTAR-INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072365.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

RAILTOUR LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.044.

L'an deux mille quatre, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée RAILTOUR LUXEMBOURG, ayant son siège social à Luxembourg, R. C. Luxembourg section B numéro 14.044, constituée suivant acte reçu le 28 juillet 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 233 du 26 octobre 1976 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 6 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 131 du 18 mars 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas Welsch, directeur CFL, demeurant à Munsbach.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean Deckenbrunnen, agent CFL, demeurant à Schifflange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Renée Simons, employée privée, demeurant à Luxembourg et Monsieur Vincenzo Busco, employé privé, demeurant à Bertrange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux associés en date du 8 juillet 2004.

III.- Il ressort de la liste de présence que sur les cent (100) parts, représentant l'intégralité du capital social quatre-vingt-neuf (89) parts sociales sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification des statuts:

a) Modification proposée à l'article 2 (objet de la société):

«La société a pour objet la vente de titres de transports nationaux et internationaux par rail et par route. Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de souscription, d'acquisition, de participation ou par tout autre mode, dans toute entreprise dont l'objet est similaire. D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.»

b) Modification proposée à l'article 5 (durée de la société): modification de la durée limitée de trente ans en durée illimitée.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la vente de titres de transports nationaux et internationaux par rail et par route. Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de souscription, d'acquisition, de participation ou par tout autre mode, dans toute entreprise dont l'objet est similaire. D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société est constituée pour une durée illimitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Welsch, J. Deckenbrunnen, R. Simons, V. Busco, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 68, case 3 – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2004.

J. Elvinger.

(073111.3/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

RAILTOUR LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 14.044.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Signature.

(073112.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

BUSINESS TECHNOLOGY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 45.444.

Suite à la cession de parts du 1^{er} avril 2004, le capital de la S.à r.l. susmentionnée est réparti comme suit:

LYBRA HOLDING S.A. 500 parts sociales

M. Valvasori

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072363.3/759/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

VENDOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.

R. C. Luxembourg B 5.826.

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENDOR S.A., ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 12, Millewee, R. C. S. Luxembourg section B numéro 5.826), constituée originairement sous la forme d'une société à responsabilité limitée dénommée VENDOR, S.à r.l., suivant acte sous seing privé du 17 mars 1958, publié au Mémorial C numéro 58 du 22 octobre 1958,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 21 décembre 1982, publié au Mémorial C numéro 28 du 29 janvier 1983,

- en date du 7 mai 1987, publié au Mémorial C numéro 257 du 19 septembre 1987,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 258 du 1^{er} août 1990,

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg:

- en date du 30 juillet 1996, publié au Mémorial C numéro 600 du 20 novembre 1996, contenant notamment la transformation en une société anonyme et le changement de la dénomination sociale en VENDOR S.A.,

- en date du 3 août 1998, publié au Mémorial C numéro 785 du 28 octobre 1998,

et dont la devise d'expression du capital social a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 6 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 1562 du 30 octobre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge Roger, directeur de société, demeurant à Trèves, (Allemagne).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Yvon Hell, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anette Jung, attachée de direction, demeurant à Trèves, (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Réduction du capital souscrit par remboursement aux actionnaires d'un montant de 172.200,- EUR, en vue de ramener le capital social souscrit de 205.000,- EUR à 32.800,- EUR par la réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social, sans réduire le nombre des actions.

3.- Remplacement des 8.200 actions existantes sans expression de valeur nominale par 8.200 actions d'une valeur nominale de 4,- EUR chacune.

4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des huit mille deux cents (8.200) actions représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de cent soixante-douze mille deux cents euros (172.200,- EUR), pour le ramener de son montant actuel de deux cent cinq mille euros (205.000,- EUR) à trente-deux mille huit cents euros (32.800,- EUR) par la réduction du pair comptable des huit mille deux cents (8.200) actions représentatives du capital social, sans réduire le nombre des actions.

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de cent soixante-douze mille deux cents euros (172.200,- EUR) aux actionnaires.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les huit mille deux cents (8.200) actions existantes sans expression de valeur nominale par huit mille deux cents (8.200) actions d'une valeur nominale de quatre euros (4,- EUR) chacune.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt zweiunddreissigtausendachthundert Euro (32.800,- EUR), eingeteilt in achttausendzweihundert (8.200) Aktien mit einem Nennwert von jeweils vier Euro (4,- EUR).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Roger, Y. Hell, A. Jung, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2004, vol. 527, fol. 96, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073010.3/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

AON RISK SERVICES (EUROPE), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 46.209.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, réf. LSO-AT06009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AON RISK SERVICES (EUROPE)

Signature

(072599.3/682/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

REALISATION IMMOBILIERE INDUSTRIELLE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

H. R. Luxemburg B 64.003.

Im Jahre zweitausendundvier, den achtzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft REALISATION IMMOBILIERE INDUSTRIELLE, mit Sitz zu L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, (R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 64.003), gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Edmond Schroeder, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Mersch, am 16. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 485 vom 2. Juli 1998.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Roland De Cillia, Steuerberater, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jeannot Diederich, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Romain Wagner, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung ne varietur unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1.- Abänderung des Gesellschaftszweckes um dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung von Aufträgen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.»

2.- Abschaffung des Nominalwertes der Aktien.

3.- Umwandlung des Kapitals von Franken in Euro.

4.- Erhöhung des Gesellschaftskapitals von 631,95 EUR, um es von 74.368,05 EUR auf 75.000,- EUR zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.

5.- Einzahlung der Kapitalerhöhung.

6.- Umtausch der 3.000 bestehenden Aktien ohne Nominalwert der Gesellschaft gegen 3.000 Aktien mit einem Nominalwert von je 25,- EUR.

7.- Festlegung für eine neue Dauer von fünf Jahren eines genehmigten Kapitals von 400.000,- EUR.

8.- Entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

9.- Statutarische Ernennungen.

10.- Ermächtigung des Verwaltungsrats Dame Gabriele Vadder zur Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

11.- Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern und dementsprechend Artikel 2 der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist die Vermittlung von Aufträgen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Nominalwert der dreitausend (3.000) Aktien der Gesellschaft abzuschaffen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital von drei Millionen Luxemburger Franken (3.000.000,- LUF) in vierundsiebzigtausenddreihundertachtundsechzig Komma null fünf Euro (74.368,05 EUR) umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von 40,3399 LUF=1,- EUR.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Gesellschaftskapital um den Betrag von sechshunderteinunddreissig Komma fünfundneunzig Euro (631,95 EUR) zu erhöhen, um es von vierundsiebzigtausenddreihundertachtundsechzig Komma null fünf Euro (74.368,05 EUR) auf fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR) zu bringen, ohne Ausgabe neuer Aktien.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Einzahlung durch die Gesellschafter im Verhältnis ihrer jetzigen Beteiligung am Kapital erfolgte, und zwar durch Eingliederung ins Kapital von frei verfügbaren übertragenen Resultaten in Höhe von sechshunderteinunddreissig Komma fünfundneunzig Euro (631,95 EUR).

Dem Verwaltungsrat werden alle Vollmachten erteilt die notwendigen Umbuchungen vorzunehmen.

Der Nachweis dieser frei verfügbaren übertragenen Resultate wurde dem Notar mittels einer Bilanz erbracht.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die dreitausend (3.000) bestehenden Aktien ohne Nominalwert der Gesellschaft gegen dreitausend (3.000) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) umzutauschen.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, für eine neue Dauer von fünf Jahren, ein neues genehmigte Kapital von 400.000,- EUR festzulegen.

Achter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschliesst die Generalversammlung Artikel 3 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfundsiebzigtausend Euro (75.000,- EUR), eingeteilt in dreitausend (3.000) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das genehmigte Aktienkapital wird auf vierhunderttausend Euro (400.000,- EUR) festgesetzt, eingeteilt in sechzehntausend (16.000) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen oder Sacheinlagen, aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert.

Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.»

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest dass sowohl die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder als auch das Mandat des Kommissars abgelaufen sind und beschliesst ihnen volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate zu erteilen.

Zehnter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Neuernennung des Verwaltungsrates, welcher sich fortan wie folgt zusammensetzt:

a) Herr Bodo Gebuhr, Handelsvertreter, geboren in Oberhausen, (Bundesrepublik Deutschland), am 1 September 1951, beruflich wohnhaft in D-47799 Krefeld, Oppumarstrasse 56, (Bundesrepublik Deutschland);

b) Dame Gabriele Vadder, Bankfachwirtin, geboren in Dorsten, (Bundesrepublik Deutschland), am 6 Januar 1963, wohnhaft in L-7650 Heffingen, 45, Op der Strooss;

c) Herr Roland De Cillia, Steuerberater, geboren in Luxemburg, am 16. März 1968, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45, route d'Arlon.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.

Elfter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt die Gesellschaft mit beschränkter Haftung KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l., mit Sitz in L-1140 Luxemburg, 45- 47, route d'Arlon, (R. C. S. Luxemburg Sektion B Nummer 33.849), zum neuen Kommissar der Gesellschaft.

Das Mandat des Kommissars endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2010.

Zwölfter Beschluss

Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat Dame Gabriele Vadder, vorgenannt, zur Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Verwaltungsratssitzung

Der beschlussfähige Verwaltungsrat ernennt mit der Ermächtigung der Generalversammlung Dame Gabriele Vadder, vorgenannt, zur Delegierten des Verwaltungsrates mit der Befugnis die Gesellschaft durch ihre Einzelunterschrift zu verpflichten.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt achthundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: De Cilla, Diderich, Wagner, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2004, vol. 527, fol. 96, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 3. September 2004.

J. Seckler.

(073023.3/231/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

CHC REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 24.740.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004, réf. LSO-AU00102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société CHC REINSURANCE S.A.

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(072597.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.913.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour AGORANET HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(072585.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

PREVENTEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 102.711.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the eighteenth of August.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. The company PREVENTEST LTD, having its registered office in Portland House, Glacis Road, Gibraltar, here represented by Maître Nicolas Decker, hereafter named, by virtue of a proxy given under private seal;

2. Maître Nicolas Decker, lawyer, residing in L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie Thérèse.

Said proxy initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Title 1: Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be PREVENTEST LUXEMBOURG S.A.

Said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the developing, manufacturing, buying and selling laboratory equipment and materiel, mainly bio-chemical diagnostics.

The purpose of the Company is also the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by thirty-one (31) shares of one thousand euros (1,000.- EUR) each.

The shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2: Management and Supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-elegible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, mail, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, mail, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting.

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3: General Meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on first Monday of June at 10 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4: Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5: General Provisions

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

The first accounting year will start on the date of formation of the Company and will end on the 31st of December 2004.

The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1. The company PREVENTEST Ltd, prenamed, thirty shares.	30
2. Maître Nicolas Decker, prenamed, one share	1
Total: thirty-one shares	31

The shares have all been fully paid up in cash so that thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) are now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately one thousand four hundred and fifty euros.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

The general meeting authorizes the board of directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2. The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.

3. Are appointed as directors:

- Mr Carlo Reding, born at Luxembourg, on the 15th of October 1958, professionally residing at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy;

- Mr Romain Bontemps, born at Dudelange (Luxembourg), on the 27th of December 1960, professionally residing at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy;

- Mr Ronald Weber, born in Maastricht (The Netherlands), on the 2nd of August 1953, professionally residing at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

4. Is appointed as statutory auditor:

ABAX AUDIT, S.à r.l., established at L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R. C. S. Luxembourg section B number 27.761.

5. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. La société PREVENTEST Ltd, ayant son siège social à Portland House, Glacis Road, Gibraltar, représentée par Maître Nicolas Decker, ci-après nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. Maître Nicolas Decker, avocat à la Cour, demeurant à L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, siège social, objet, durée, capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une anonyme dont la dénomination est PREVENTEST LUXEMBOURG S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le développement, la fabrication, l'achat et la vente d'équipement et de matériel de laboratoire, principalement dans le domaine du diagnostic biochimique.

La société a également pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2: Administration, surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre 3: Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi de juin, à 10.00 heures du matin. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4: Exercice social, dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le trente et unième jour de décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5: Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1. La société PREVENTEST Ltd, prédésignée, trente actions	30
2. Maître Nicolas Decker, prénommé, une action	1
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

3. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Carlo Reding, né à Luxembourg, le 15 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy;

- Monsieur Romain Bontemps, né à Dudelange, le 27 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy;

- Monsieur Ronald Weber, né à Maastricht (Pays-Bas), le 2 août 1953, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

4. Est nommée commissaire:

ABAX AUDIT, S.à r.l., établie à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, R. C. S. Luxembourg section B numéro 27.761.

5. Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2010.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Decker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2004, vol. 527, fol. 90, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 septembre 2004.

J. Seckler.

(073081.3/231/285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

CAR BUSINESS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 56.171.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour CAR BUSINESS S.A., Société Anonyme Holding

J. Clayes

Administrateur

(072587.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

CERAFIRST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.756.

—
Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 décembre 2001, actée sous le n° 1063 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

(072602.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

LE ROSEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 36.722.

—
Statuts coordonnés en date du 21 juin 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

(072605.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

INFODATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bereldange, 202, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.476.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05879, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

(072837.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

CARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 54.515.

—
Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05878, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

(072834.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

INBC DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 95.418.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05877, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

(072832.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

GRUPE SOCOTA INDUSTRIES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 32.296.

Le bilan au 31 décembre 2003, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 31 août 2004, réf. LSO-AT06558, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072808.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

RHEIN-LUX A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 67.152.

Le bilan au 30 novembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(072830.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

RED SPOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 81.680.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2004, réf. LSO-AT05881, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(072842.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BELUX SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 72.099.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2004, réf. LSO-AT05036, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(073058.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

TARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 81.088.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00693, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(072726.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

NOEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 86.251.

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée NOEL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg Section B numéro 86.251, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 1^{er} mars 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 41.301, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire en date du 24 juillet 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 68.029.

L'assemblée est présidée par Monsieur Carlo Santoiemma, employé privé, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Nausica di Rienzo, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sophie Jacquet, employée privée, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les 180.000 (cent quatre-vingt mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 7 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de six membres, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales. (...)

2. Modification de l'alinéa 4 de l'article 9 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 9. (...) Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que (i) si cinq de ses six membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire et (ii) deux de ses six membres au moins sont physiquement présents à Luxembourg. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.(...)

3. Nomination du Président et du Vice-président en tant que délégués à la gestion journalière, agissant conjointement, pour toutes les opérations ne dépassant pas EUR 30.000,-;

4. Réduction du nombre des administrateurs de 8 (huit) à 6 (six);

5. Nomination du conseil d'administration;

6. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 7 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil d'administration composé de six membres, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de trois administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le 4^{ème} alinéa de l'article 9 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que (i) si cinq de ses six membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire et (ii) deux de ses six membres au moins sont physiquement présents à Luxembourg. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de désigner le Président ainsi que le Vice-président en tant que délégués à la gestion journalière,

agissant conjointement, pour toutes les opérations ne dépassant pas EUR 30.000 (trente mille Euros).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de 8 (huit) à 6 (six).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau conseil d'administration, qui se composera des 6 personnes suivantes:

1. Monsieur Carlo Santoiemma, né le 25 mars 1967, à Matera (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et ayant comme profession Employé privé.

2. Monsieur Federico Franzina, né le 1^{er} avril 1961, à Padova (Italie), demeurant professionnellement à CH-6901 Lugano, Riva Albertolli, 1, et ayant comme profession Employé privé.

3. Monsieur Mauro Princivalli, né le 17 août 1958, à Motta di Livenza (TV), demeurant professionnellement à Treviso, Viale Montegrappa n. 6, et ayant comme profession avocat.

4. Monsieur Luca Savio, né le 3 mars 1965, à Venezia, demeurant professionnellement à Ponte di Piave (TV), Via Postumia n. 85, et ayant comme profession Employé privé.

5. Monsieur Salvatore Dina, né le 19 février 1960, à Mestre (Venezia), demeurant professionnellement à Spinea (VE), Via delle Industrie n. 8, et ayant comme profession Employé privé.

6. Monsieur Fabio Durante, né le 26 février 1957, à Caracas (Venezuela), demeurant professionnellement à Spinea (VE), Via delle Industrie n. 8, et ayant comme profession Employé privé.

Monsieur Carlo Santoiemma, préqualifié, est nommé Président, et Federico Franzina, préqualifié est nommé Vice-Président.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005, statuant sur l'exercice de la société à clôturer le 31 décembre 2004.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société au présent acte, est estimé à EUR 1.054.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, avec les mandataires.

Signé: C. Santoiemma, N. di Rienzo, S. Jacquet, F. Durante, M. Princivalli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2004, vol. 21CS, fol. 81, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2004.

J. Delvaux.

(072920.3/208/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

NOEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 86.251.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 août 2004, actée sous le n° 484 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(072921.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

DEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.067.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00696, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

(072728.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

BUREAU D'EXPERTISES VETERINAIRES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée .

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 57.274.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 109 du 7 mars 1997, au capital social de cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinquante parts sociales (50) d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,-) chacune.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire prénommé, en date du 18 août 2004, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 août 2004, vol. 900, fol. 49, case 4,

que la société à responsabilité limitée BUREAU D'EXPERTISES VETERINAIRES, S.à r.l., avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue J. P. Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 57.274,

a été dissoute par décision des associés, lesquels ont déclaré qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée,

que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 2004.

F. Kessler.

(072164.3/219/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

ELEMENT SIX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 93.181.

In the year two thousand and four, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ELEMENT SIX S.A. (hereafter the «Corporation»), a société anonyme, having its corporate seat at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by deed of the undersigned notary enacted on the twenty-fourth of March 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 561 of May 23, 2003, and whose by-laws have been modified by notarial deed on the sixteenth of April 2003, published in the Mémorial, Recueil C number 620 of June 6, 2003.

The meeting is chaired by Mr Olivier Ferres, employee with professional address at Aerogolf Center - Building Block B, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman appointed as secretary Mr Fatah Boudjelida, employee with professional address at Aerogolf Center - Building Block B, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mr Nicolas Cuisset, employee with professional address at Aerogolf Center - Building Block B, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at one million eight hundred ninety-seven thousand US Dollars (USD 1,897,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Capital increase to the extent of three thousand US Dollars (USD 3,000.-) in order to raise it from its present amount of one million eight hundred ninety-seven thousand US Dollars (USD 1,897,000.-) to one million nine hundred thousand US Dollars (USD 1,900,000.-) by the issue of three hundred (300) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Waiver of its preferential subscription right by OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, with registered office at 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, British Virgin Islands in favor of ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, a limited liability company incorporated in the Isle of Man under company number 55827C, with registered office at Isle of Man Freeport, Ballasalla, Isle of Man IM99 6AQ, British Isles to the subscription of the three hundred (300) new shares.

3. Full payment of the three hundred (300) new shares in the total nominal value of three thousand US Dollars (USD 3,000.-) together with a share premium of seventy-six million eight hundred ninety thousand three hundred and seventy-six US Dollars (USD 76,890,376.-), by contribution in kind by ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, prenamed in the total value of seventy-six million eight hundred ninety-three thousand three hundred seventy-six US Dollars (USD 76,893,376.-), consisting of four hundred ninety-six (496) shares of ELEMENT SIX (HOLDINGS) LIMITED, a company

registered in Malta under company number C31240, with registered office at Lower Ground Floor, Valletta Buildings, South Street, Valletta VLT 11, Malta (the «Contributed Company»).

4. Decrease of the share premium account of the Corporation to the extent of one hundred ninety thousand US Dollars (USD 190,000.-) in order to decrease it from its present amount of seventy-six million eight hundred ninety thousand three hundred and seventy-six US Dollars (USD 76,890,376.-) to seventy-six million seven hundred thousand three hundred and seventy-six US Dollars (USD 76,700,376.-), by allocation of one hundred ninety thousand US Dollars (USD 190,000.-) to the legal reserve of the Corporation.

5. Amendment of article 5 of the Corporation's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at one million nine hundred thousand US Dollars (USD 1,900,000.) represented by one hundred ninety thousand (190,000) shares of ten United States Dollars (USD 10) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

All or part of the issue premium may be repaid or re-allocated at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary.»

6. Transfer of the registered office of the Corporation from the municipality of Münsbach to the municipality of Niederanven.

7. Amendment of the first paragraph of article 2 of the Corporation's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 2. 1st paragraph.** The registered office of the Corporation is established in Senningerberg (municipality of Niederanven).»

8. Determination of the address of the Corporation's registered office.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital to the extent of three thousand US Dollars (USD 3,000.-) in order to raise it from its present amount of one million eight hundred ninety-seven thousand US Dollars (USD 1,897,000.-) to one million nine hundred thousand US Dollars (USD 1,900,000.-) by the issue of three hundred (300) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The meeting resolved to acknowledge the waiver of its preferential subscription right by OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY LIMITED, prenamed in favor of ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, prenamed, to the subscription of the three hundred (300) new shares.

Third resolution

The meeting resolved to agree to the subscription of the three hundred (300) new shares by ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, prenamed.

Fourth resolution: Subscription - Payment

Thereupon ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, prenamed, declared to subscribe to the three hundred (300) new shares and have them fully paid up in nominal value, together with a share premium of seventy-six million eight hundred ninety thousand three hundred and seventy-six US Dollars (USD 76,890,376.-), by a contribution in kind consisting of four hundred ninety-six (496) shares with a nominal value of one US Dollars (USD 1.-) each, of the Contributed Company, which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of seventy-six million eight hundred ninety-three thousand three hundred seventy-six US Dollars (USD 76,893,376.-).

The total value of the contribution in kind is declared by ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd to be of seventy-six million eight hundred ninety-three thousand three hundred seventy-six US Dollars (USD 76,893,376.-), which valuation is accepted by the Corporation and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the three hundred (300) shares of ten US Dollars (USD 10) each issued together with a share premium of seventy-six million eight hundred ninety thousand three hundred seventy-six US Dollars (USD 76,890,376). The total consideration is hence seventy-six million eight hundred ninety-three thousand three hundred seventy-six US Dollars (USD 76,893,376)»

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Prementioned report, being initialed ne varietur shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Acceptance by the Board of Directors of the Corporation

Thereupon intervenes the board of directors of ELEMENT SIX S.A., here represented by Mr Olivier Ferres, prenamed, by virtue of a proxy, which will remain annexed hereto.

The board of directors, through its proxy holder, expressly defines the description of the contribution in kind and their valuation, and agrees with the effective transfer of the shares of the Contributed Company and confirms the validity of the subscription and payment.

Variable rate Capital Tax Exemption Request

Insofar the Corporation already holds eight hundred and three (803) shares, representing 61,76% of the shareholding of ELEMENT SIX (HOLDINGS) LIMITED, incorporated in Malta, through this contribution in kind the Corporation increases its holding in ELEMENT SIX (HOLDINGS) LIMITED, prenamed by 38,15% up to 99,92%. As a result, the Corporation refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Fifth resolution

The meeting resolved to decrease the share premium account of the Corporation to the extent of one hundred ninety thousand US Dollars (USD 190,000.-) in order to decrease it from its present amount of seventy-six million eight hundred ninety thousand three hundred and seventy-six US Dollars (USD 76,890,376.-) to seventy-six million seven hundred thousand three hundred and seventy-six US Dollars (USD 76,700,376.-), by allocation of one hundred ninety thousand US Dollars (USD 190,000.-) to the legal reserve of the Corporation.

Sixth resolution

The meeting resolved to amend article 5 of the Corporation's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at one million nine hundred thousand US Dollars (USD 1,900,000.-) represented by one hundred ninety thousand (190, 000) shares of ten United States Dollars (USD 10.) each, fully paid up.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholder. The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

All or part of the issue premium may be repaid or reallocated at any time by an extraordinary general meeting of the shareholders held in the presence of a notary in compliance with the legal requirements.»

Seventh resolution

The meeting resolved to transfer the registered office of the Corporation from the municipality of Münsbach to the municipality of Niederanven.

Eighth resolution

The meeting resolved to amend the first paragraph of article 2 of the Corporation's articles of incorporation, to give it henceforth the following wording:

«**Art. 2. 1st Paragraph.** The registered office of the Corporation is established in Senningerberg (municipality of Niederanven).»

Ninth resolution

The meeting resolved to fix the address of the Corporation's registered office at Aerogolf Center, Building Block B, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELEMENT SIX S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 24 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil C n° 561 du 23 mai 2003, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 16 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil C n° 620 du 6 juin 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Olivier Ferres, employé, ayant son adresse professionnelle à l'Aerogolf Center - Building Block B, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire M. Fatah Boudjelida, employé, ayant son adresse professionnelle à l'Aerogolf Center - Building Block B, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Nicolas Cuisset, employé, ayant son adresse professionnelle à l'Aerogolf Center - Building Block B, 1 B Heienaff, L-1736 Senningerberg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à un million huit cent quatre-vingt-dix-sept mille Dollars Américains (USD 1.897.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de trois mille Dollars Américains (USD 3.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de un million huit cent quatre-vingt-dix-sept mille Dollars Américains (USD 1.897.000,-) à un million neuf cent mille Dollars Américains (USD 1.900.000,-) par la création et l'émission de trois cent (300) actions d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY, avec siège social 9, Columbus Centre, Pelican Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques de son droit de souscription préférentiel en faveur de ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de l'Ile de Man sous la référence 55827C, ayant son siège social à Isle of Man Freeport, Ballasalla, Isle of man IM99 6AQ, Iles Britanniques pour la souscription des trois cent (300) nouvelles actions.

3. Libération intégrale des trois cents (300) nouvelles actions pour une valeur nominale totale de trois mille Dollars Américains (USD 3.000,-) et d'une prime d'émission de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.890.376,-), par apport en nature par ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, précitée, d'une valeur totale de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.893.376,-) consistant en quatre cent quatre-vingt-seize (496) actions de la société ELEMENT SIX (HOLDINGS) LIMITED, une société enregistrée au registre des sociétés de Malte sous le numéro C31240, ayant son siège social à Lower Ground Floor, Valletta Buildings, South Street, Valletta VLT 11, Malte (la «Société Apportée»).

4. Réduction du compte prime d'émission de la Société pour un montant de cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains (USD 190.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.890.376,-) à soixante-seize millions sept cent mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.700.376,-) par une allocation d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains (USD 190.000,-) à la réserve légale de la Société.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million neuf cent mille Dollars Américains (USD 1.900.000,-) représenté par cent quatre-vingt-dix mille (190.000,-) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune, libérées intégralement. Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Tout ou partie de la prime d'émission pourra être repayée ou réallouée à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue devant Notaire statuant comme en matière de modification des statuts.»

6. Transfert du siège social de la Société de la municipalité de Münsbach à celle de Senningerberg.

7. Modification du premier paragraphe de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier Paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.»

8. Détermination de l'adresse du siège social de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence trois mille Dollars Américains (USD 3.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de un million huit cent quatre-vingt-dix-sept mille Dollars Américains (USD 1.897.000,-) à un million neuf cent mille Dollars Américains (USD 1.900.000,-) par la création et l'émission de trois cent (300) actions d'une valeur nominale de dix Dollars Américains (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la renonciation par OSPREY DIAMOND TRADING COMPANY, précitée, de son droit de souscription préférentiel en faveur de ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois de Ile de Man sous la référence 55827C, ayant son siège social à Isle of Man Freeport, Ballasalla, Isle of man IM99 6AQ, Iles Britanniques pour la souscription des trois cents (300) nouvelles actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription des trois cents (300) nouvelles actions par ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, précitée.

Quatrième résolution: Souscription - Paiement

ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd, précitée, déclare souscrire aux trois cents (300) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale, en même temps qu'une prime d'émission de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.890.376,-), par apport en nature d'une valeur totale de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.893.376,-) consistant en quatre cent quatre-vingt-seize (496) actions de la société ELEMENT SIX (HOLDINGS) LIMITED, une société enregistrée au registre des sociétés de Malte sous le numéro C31240, ayant son siège social à Lower Ground Floor, Valletta Buildings, South Street, Valletta VLT 11, Malte (la «Société Apportée»).

La valeur totale de l'apport en nature, que réalise ELEMENT SIX (HOLDINGS) Ltd., est déclarée être de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.893.376,-) et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base du travail presté, nous n'avons aucune observation à formuler quant à la valeur de l'apport en nature, qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux trois cent (300) actions d'une valeur de dix Dollars Américains (USD 10) chacune à émettre en même temps qu'une prime d'émission de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.890.376,-). Le montant total considéré est de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-treize mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.893.376,-).

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Acceptation par le Conseil d'Administration de la société

Est alors intervenu le conseil d'administration de ELEMENT SIX S.A., ici représenté par Monsieur Olivier Ferres, pré-nommé, en vertu d'une procuration qui restera annexée à la présente.

Le Conseil d'Administration, représenté par son mandataire, a expressément défini la description de l'apport en nature et son évaluation et marque son accord sur le transfert de la propriété des actifs apportés et confirme la validité des souscriptions et libération.

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

A ce jour, la Société détient huit cent trois (803) actions, représentant 61,76% de l'actionnariat de la Société Apportée (constituée à Malte). De par cet apport en nature, la Société augmente sa participation dans la Société Apportée, pré-nommée, de 38,15% pour la porter à 99,92%. En conséquence, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réduire le compte prime d'émission de la Société pour un montant de cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains (USD 190.000,-) pour le porter de son montant actuel de soixante-seize millions huit cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.890.376,-) à soixante-seize millions sept cent mille trois cent soixante-seize Dollars Américains (USD 76.700.376,-) par une allocation d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille Dollars Américains (USD 190.000,-) à la réserve légale de la Société.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à un million neuf cent mille Dollars Américains (USD 1.900.000,-) représenté par cent quatre-vingt-dix mille (190.000) actions d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10,-) chacune, libérées intégralement.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Tout ou partie de la prime d'émission pourra être repayée ou réallouée à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue devant Notaire statuant comme en matière de modification des statuts.»

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de la municipalité de Münsbach à celle de Senningerberg.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la Société à l'Aerogolf Center, Building Block B, 1 B Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire, instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Ferres, F. Boudjelida, N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, vol. 144S, fol. 75, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(072149.3/211/303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

CITY RADIO PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 2, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 78.736.

—

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société, tenu le 1^{er} octobre 2003, au siège social que:

1. Les actionnaires ont accepté la démission du Commissaire aux Comptes, Monsieur Karl Horsburgh.
2. Les actionnaires ont accepté la nomination de la société IAS CONSULTING LIMITED, avec siège social à Lincoln, United Kingdom, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2003.

Pour CITY RADIO PRODUCTIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00430. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072360.3/759/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

FORTIS AG FUND OF FUNDS INVESTMENT LUXEMBOURG MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 49.671.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004

En date du 27 avril 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ratifier les versements d'acomptes sur dividende pour la société de gestion, suivant décision du Conseil d'Administration du 20 novembre 2003 soit: de EUR 5.200.000,-, soit EUR 1.040,- par action en circulation.
- elle décide de reporter le résultat de l'exercice 2003, soit un bénéfice de EUR 3.259.774,-.
- elle reconduit les mandats de Messieurs William Van Impe, Jacques Bofferding, Gaëtan Delvaux de Fenffe, Jan De-reymaeker, Denis Gallet et Paul Mestag, pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2005.
- de réélire la société PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires en 2005.

Luxembourg, le 23 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FORTIS AG FUND OF FUNDS INVESTMENT LUXEMBOURG MANAGEMENT

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature / A. Laube

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072782.3/984/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

IPLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.654.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(072733.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

IPLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.654.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(072736.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

IPLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.654.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2004, réf. LSO-AU00700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

(072731.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

SOMAK (EUROPE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 74.332.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2004 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a pris acte de la démission de Mademoiselle Franciane Gazzini de sa fonction d'administrateur et ce avec effet rétroactif au 14 août 2003.

Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire.

2. Monsieur Fernand Sassel, expert-comptable demeurant 222, rue Principale à L-5366 Munsbach a été nommé administrateur pour un terme de 6 ans.

3. Les mandats d'administrateurs de Messieurs Philippe Cahen et Romain Zimmer ont été reconduits pour un terme de 6 ans.

Le mandat de la S.à r.l. LUXREVISION en tant que commissaire a également été reconduit pour un terme de 6 ans.

4. L'assemblée a décidé à l'unanimité le transfert du siège social du 8, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg, au 6-12, rue du Fort Wallis à L-2714 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 juillet 2004.

SOMAK (EUROPE) S.A.

R. Zimmer

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01181. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(073150.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2004.

MATERIAUX S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.
H. R. Luxembourg B 7.120.

Protokoll über die Sitzung des Verwaltungsrates vom 16. August 2004

Die Sitzung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxembourg statt. Herr Christian Weiler, Präsident des Verwaltungsrates, eröffnet die Sitzung um 9.30 Uhr und begrüsst alle Anwesenden.

An der Sitzung nehmen teil:

Herr Christian Weiler: Präsident,

Herr Robert Dennewald: Verwaltungsratsmitglied, Herr Jean-Paul Proth: Verwaltungsratsmitglied.

Tagesordnung:

1. Ernennung eines Prokuristen.

2. Ernennung eines Handlungsbevollmächtigten.

Punkt 1: Ernennung eines Prokuristen

Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Patrick Klein zum Prokuristen der Gesellschaft.

Punkt 2: Ernennung eines Handlungsbevollmächtigten

Der Verwaltungsrat ernennt Herrn Fränk Degraux zum Handlungsbevollmächtigten der Gesellschaft.

Alle auf der Tagesordnung stehenden Punkte sind behandelt.

Der Präsident bedankt sich bei den Verwaltungsratsmitgliedern und schliesst die Sitzung.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06393. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072745.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.

MATERIAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2A, Kalchesbrück.

R. C. Luxembourg B 7.120.

Personnes ayant le pouvoir de signature

1) Ont procuration pour toutes les affaires de la société les personnes suivantes:

Monsieur Christian Weiler Président

Monsieur Robert Dennewald Administrateur

Monsieur Jean-Paul Proth Administrateur

Ces personnes ont le pouvoir de signer conjointement avec une personne mentionnée sous 1 ou 2.

2) Ont procuration pour les affaires définies par le conseil d'administration les personnes suivantes:

Monsieur Jean Bintener Fondé de pouvoir

Madame Joëlle Boeres Fondé de pouvoir

Monsieur William Goffin Fondé de pouvoir

Monsieur Michel Schmitz Fondé de pouvoir

Madame Amal Choury Fondé de pouvoir

Monsieur Patrick Klein Fondé de pouvoir

Ces personnes ont le pouvoir de signer conjointement avec une personne mentionnée sous 1 ou 2.

Pour tous actes juridiques dépassant le montant de 247.893,53 Euros il faut au moins la signature d'une personne mentionnée sous 1).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2004.

Pour la société MATERIAUX S.A.

C. Weiler

Le président du conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072746.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2004.